

NOMBRE D'ENTRÉE CHARRETIÈRE

Le nombre d'entrée charretière pour les véhicules automobiles varie en fonction de la largeur du terrain.

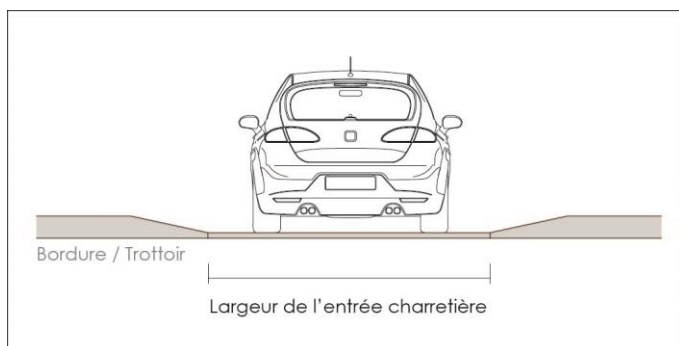
Largeur du terrain	Nombre d'entrée charretière
15 m et moins	Une entrée
16 à 99 m	Deux entrées
100 m et plus	Trois entrées

LARGEUR DES ENTRÉES CHARRETIÈRES

La largeur des entrées charretières est définie en fonction de l'usage de la propriété.

Usage	Spécifications	Largeur	
		Min.	Max.
Résidentiel		-	8 m
Commercial	Sens unique	5 m	9 m
	Double sens	9 m	12 m
Industriel	Sens unique (camions)	9 m	12 m
	Double sens (camions)	12 m	16 m
	Sens unique (automobiles)	5 m	9 m
	Double sens (automobiles)	9 m	12 m
Institutionnel	Sens unique	5 m	9 m
	Double sens	9 m	12 m
Agricole		8 m	14 m

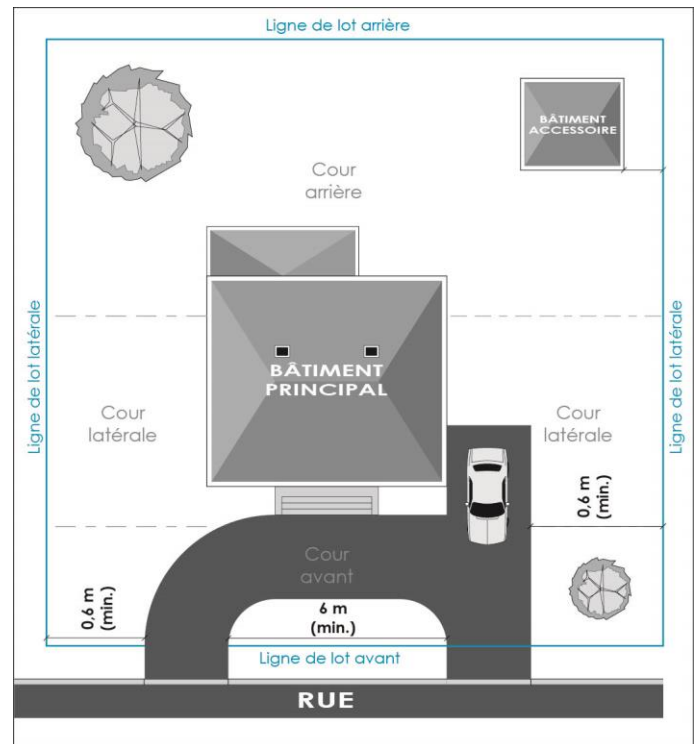
La largeur d'une entrée charretière se mesure dans la partie abaissée de la bordure de béton ou du trottoir



IMPLANTATION

Aucune entrée charretière ne peut être située à moins de 60 cm d'une limite latérale de terrain.

La distance minimale entre deux entrées charretières sur un même terrain est de 6 m.



ASPHALTAGE

À l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation, toute entrée charretière doit être asphaltée, bétonnée ou pavée.

Ces travaux doivent être complétés dans un délai maximal de douze mois suivant la fin des travaux de construction du bâtiment principal.

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information seulement. Son contenu n'est pas une liste exhaustive des dispositions prévues au règlement de zonage. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements applicables en vigueur.